

Département **AIN**
Arrondissement **BELLEY**
Canton **LAGNIEU**

COMMUNE DE BLYES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 2 février 2009

Nombre de Conseillers :

- en exercice 13
- présents 12
- votants 12

Objet :
COMPTE RENDU DE SEANCE

N° 1392

L'an deux mille neuf, le deux février, le Conseil Municipal de la Commune de Blyes s'est assemblé en session d'urgence, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur René DUSSERT, Maire.

Etaient présents : René DUSSERT, René SCHONARD, Sophie VALENTE, Danielle RAVASSEAU, Patricia PRESUTTO, Isabelle LAVIRON, Jérôme DOCHE, Françoise PELEGRIN, Bruno FIORI, Gérard PEYRONNET, Thierry GAILLARD, Stéphane NAGY.

Absent excusé : Denis ROBICHON.

NOTA - Le Maire certifie que le compte rendu de cette séance a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation du Conseil avait été faite le 23 janvier 2009.

Le Maire,

Le Conseil Municipal conformément à l'article L 181-11 du Code des Communes, a désigné le secrétaire de cette séance en la personne de Madame Sophie VALENTE.

I - REPONSE DE LA PREFECTURE

Le Maire informe le Conseil Municipal sur la réponse faite par le Préfet concernant un courrier signé par huit élus, dans lequel ils contestent la nécessité d'établir un budget supplémentaire et signalent des dysfonctionnements au sein du Conseil.

Il indique que sur le premier point la nécessité et la validité du budget supplémentaire sont confirmés, sur le deuxième point les conseillers sont invités à ce rapprocher du Maire.

Le Maire tient donc à préciser que deux demandes avaient été formulées :

- l'intervention du Trésorier, celle-ci a été satisfaite lors de la réunion suivante mais n'a modifiée en rien à l'exception d'une personne le comportement des dits conseillers,
- une réunion du Conseil Municipal par mois, demande satisfaite également puisque nous avons eu dix réunions pour neuf mois d'exercice. La loi nous fait obligation d'une par trimestre.

II - ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire prend note des observations citées et,

- PROPOSE à partir d'aujourd'hui une réunion du Conseil par quinzaine ceci jusqu'au mois de juillet, ce délai pourra être réduit à une semaine si nécessaire,
- DRESSE également un état des propositions faites à ces différentes personnes pour travailler ensemble, propositions restées sans suite,
- RAPPELLE aussi le rôle des commissions et leurs secteurs d'actions,
- PRECISE que si certains membres du Conseil Municipal souhaitent se réunir en comité restreint pour travailler, cela ne pourra être considéré comme un conseil dans le Conseil,
- CONFIRME que le coordonnateur désigné par délégation pour les travaux est le 1^{er} adjoint,

- RAPPELLE que le Conseil fixe par délibération les principes et cadres d'action et qu'il lui appartient d'administrer la Commune en respect de ces choix,

- PRECISE que la relation Maire Adjoint doit être basée sur la confiance, actuellement cette condition n'est plus remplie avec deux des adjointes. A la demande « souhaitent-elles revoir leur position ? » il prend acte de leurs réponses négatives.

Le Maire, René DUSSERT